



Posé des congés payées

Par **nalía95**, le **16/06/2014** à **15:28**

[fluo]BONJOUR[/fluo] **marque de politesse**

URGENT !!! je suis AMP sous la convention 66 Je dois prendre à partir du 6 août 20,50 CP.
Pourriez-vous m'aider je ne sais plus si il faut calculer les week ou pas?
Ou retiré seulement dimanche est jours fériés.

Moi j'ai calculé sans les week end est sans le 15 août férié est je trouve du 6 août aux 3 septembre.

Mon calcul est-il correct ou pas?

[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **Lag0**, le **16/06/2014** à **17:01**

Bonjour,

Il faut juste savoir si, dans votre entreprise, les congés sont décomptés en jours ouvrables (le cas général) ou en jours ouvrés.

Si en jours ouvrables, vous disposez de 30 jours de CP par période complète correspondant à 5 semaines (vous acquérez 2,5 jours de CP par mois travaillé).

Si c'est bien le cas, vous devez compter tous les jours ouvrables (donc seul le dimanche et les jours fériés ne sont pas comptés), en commençant au 1er jour qui aurait dû être travaillé et en arrêtant le dernier jour ouvrable avant la reprise.

Par **nalía95**, le **17/06/2014** à **12:13**

Je vous remercie Lag0 de votre réponse ;)
j'ai trouver la réponse c'est jours ouvrables (donc seul le dimanche et les jours fériés ne sont pas comptés) Merci est bonne journée.